



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Appel à projets « Écoles numériques innovantes et ruralité »

Question écrite n° 13057

Texte de la question

M. Jean-Luc Lagleize appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la nécessité de renforcer l'appel à projets « Écoles numériques innovantes et ruralité ». Dans le cadre de la politique de développement du numérique pour l'éducation du ministère de l'éducation nationale et de la stratégie interministérielle pour les ruralités, les collectivités territoriales peuvent actuellement répondre, en lien étroit avec les académies, à la phase 2 de l'appel à projets émis par l'État, au titre des investissements d'avenir, destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles élémentaires (cycle 2 et 3) des communes rurales. L'ambition de cet appel à projets, en accompagnant spécifiquement les territoires ruraux, est de faire en sorte que l'innovation pédagogique au service du développement des usages du numérique concerne tous les territoires en tenant compte de leur diversité et de leurs singularités. Il doit soutenir notamment les initiatives innovantes des équipes pédagogiques et éducatives dans et autour de l'école contribuant à la réussite scolaire par le développement dans les ruralités de véritables territoires d'innovation pédagogique. Il permet également de favoriser la continuité entre l'école et le collège et, le cas échéant, des projets partagés entre collèges et écoles. L'évaluation des résultats de ces projets permettra de définir les stratégies et outils nécessaires au déploiement du numérique éducatif dans les bassins ruraux. Dans ce but, l'État investit 20 millions d'euros à compter de 2018 dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir pour soutenir les projets pédagogiques innovants utilisant le numérique dans les écoles de territoires ruraux. Dans le cadre du projet global, la subvention de l'État couvre aujourd'hui seulement 50 % de la dépense engagée pour chaque école et est plafonnée à 7 000 euros pour chacune d'entre elles. Pour être éligible, la dépense engagée pour chaque école devra s'élever *a minima* à 4 000 euros (bénéficiant ainsi d'une subvention de l'État de 2 000 euros). Il apparaît ainsi que la somme totale allouée reste faible par rapport au nombre d'écoles éligibles et à l'enjeu majeur qu'est le numérique dans les zones rurales et que la subvention pour chaque école est également relativement faible. Il conviendrait donc d'accroître le financement et l'accessibilité à ce type d'appel à projets. Il appelle donc son attention sur la nécessité de renforcer l'appel à projets « Écoles numériques innovantes et ruralité ».

Texte de la réponse

Lancé en juin 2018, après une première phase de préfiguration en 2017, l'appel à projets « Écoles numériques innovantes et ruralité » financé par le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) constitue un effort particulier en direction des territoires ruraux ; il est destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles des communes rurales (communes de moins de 2 000 habitants). Il permet également de favoriser la continuité entre l'école et le collège et, le cas échéant, des projets partagés entre collèges et écoles. L'évaluation des résultats de ces projets permettra de définir les stratégies et outils nécessaires au déploiement du numérique éducatif dans les bassins ruraux. Les écoles ainsi équipées bénéficient par ailleurs gratuitement des ressources numériques pédagogiques proposées par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse (Banques de ressources numériques pour l'école, Eduthèque...). Les réponses à cet appel à projets doivent être construites conjointement par les collectivités et les équipes

pédagogiques et définir un projet pédagogique et éducatif innovant utilisant le numérique. Avec cet appel à projets, ce sont potentiellement plus de 3 000 écoles qui bénéficieront d'équipements numériques destinés à favoriser les apprentissages, à enrichir le lien avec les familles et à conforter l'attractivité de l'école et des territoires ruraux. L'appel à projets étant en cours, il est encore trop tôt pour évaluer le niveau de mobilisation des écoles et collectivités concernées et les éventuels besoins de financements complémentaires nécessaires pour répondre à leurs attentes. A l'issue de cette nouvelle phase de cet appel à projets, une évaluation sera réalisée, en relation avec les représentants des associations des collectivités concernées.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Lagleize](#)

Circonscription : Haute-Garonne (2^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13057

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : [Éducation nationale](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 octobre 2018](#), page 8963

Réponse publiée au JO le : [1er janvier 2019](#), page 12413